

Fiche 2

Epuration et évacuation des eaux prétraitées par tranchées d'infiltration

→ Conditions d'emploi

- Perméabilité moyenne à forte : $15 \leq K \leq 500$ mm/h
- Terrain horizontal
- Terrain en pente comprise entre 5 et 10 % : tranchées d'infiltration disposées perpendiculairement à la pente
- Pas de puits d'alimentation en eau potable à moins de 35 m

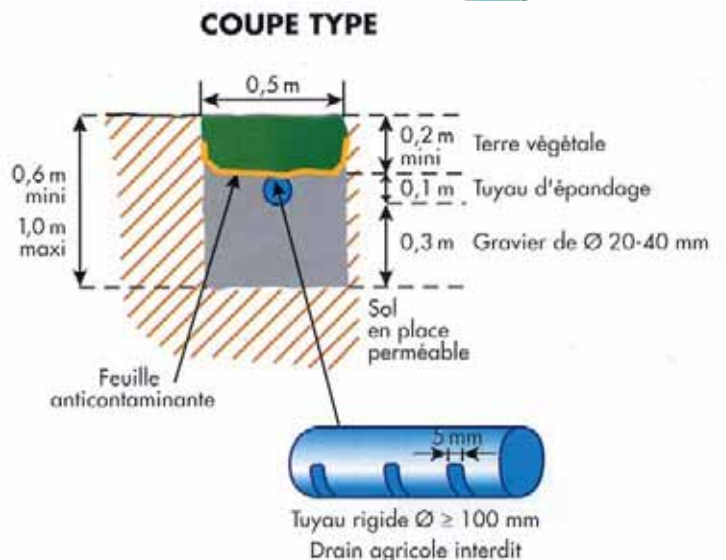
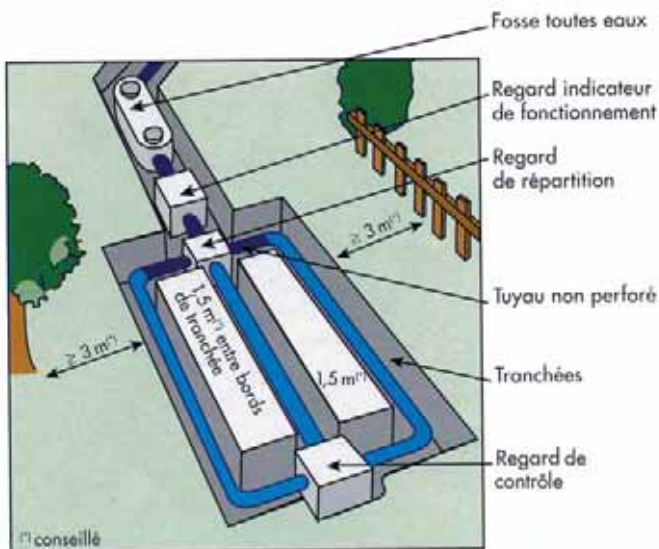
→ Dimensionnement

La partie active de l'épandage est constituée par la surface d'infiltration qu'il présente.

- Longueur maximale : 30 m
- Largeur minimale : 0,50 m
- Profondeur des tranchées : 0,60 à 1,00 m (recommandé 0,60 m)
- Distance entre tranchées d'axe à axe : 1,50 m (3 m si le terrain a une pente comprise entre 5 et 10 %)

La longueur des tranchées est fonction de la perméabilité du sol et du nombre de pièces principales.

Perméabilité K (mm/h)	$K \leq 15$	$15 < K \leq 30$	$30 < K \leq 500$	$K > 500$
Longueur de tranchée par chambre (m)	non réalisable	20 à 30	15	non réalisable



→ Prescriptions

- Tuyaux d'épandage $\geq \text{Ø } 100$ mm disposés près de la surface avec des fentes > 5 mm dirigées vers le bas
- Constitution (hauteur de couche) : terre végétale : 0,20 m minimum
feuille anticontaminante
gravier Ø 20/40 mm - épaisseur : 0,40 à 0,80 m
sol en place perméable
- En terrain sableux les tranchées d'épandage peuvent être remplacées par une fouille unique